Réf. Farde e-Assemblées : 2408878

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Jeunesse.- BOX120, boulevard Emile Bockstael, 120 à 1020 Bruxelles.- Documents du BOX120.

Le Conseil Communal,

Considérant l'ouverture du nouveau Centre, sis boulevard Bockstael 120 à 1020 Bruxelles;

Vu la décision de dénommer le nouveau Centre "BOX120" sis boulevard Bockstael 120 à 1020 Bruxelles;

Considérant que dans son mode de gestion et son mode de fonctionnement BOX120 et le Centre Tour à Plomb présentent des similitudes;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le ROI et les documents-type relatifs aux l'occupation BOX120;

Considérant la nécessité de déléguer la gestion de l'occupation au Collège vu:
- le nombre important de conventions à conclure,
- la nécéssité d'une facilité et d'efficacité dans la gestion,
- que les occupations seront octroyées par le Collège sur la base des documents-types approuvés par le Conseil.

Considérant l'avis du Service Juridique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE:

Article 1.- Les documents relatifs au BOX120 :
- le Règlement d'ordre intérieur;
- le formulaire-type de demande d'occupation annuelle;
- le formulaire-type de demande d'occupation ponctuelle;
- la convention-type d'occupation, sont adoptés.

Article 2.- Le Collège est chargé de la gestion concrète, au jour le jour, de l'occupation des lieux, et il lui est confié le soin de conclure les conventions individuelles d'occupation avec les différents occupants, sur la base des documents-type approuvés par le Conseil, est adopté.

Annexes :

- AE1/BOX120 - Règlement d'ordre intérieur (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- AE2/BOX120 - Formulaire de demande d'occupation annuelle (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- AE3/BOX120 - Formulaire de demande d'occupation ponctuelle (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- AE4/BOX120 - Convention d'occupation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)